

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, MM. Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, M. Richardo RODRIGUES, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Maire-Adjointe ;
Mme Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane FAURE-HUDRY, Sébastien ATRUX-TALLAU, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 12 septembre 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Conseillère Municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2025/087 - BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

M. le Maire rappelle que le budget de la commune est élaboré et exécuté annuellement sur l'année civile.

Il indique que toutefois des décisions modificatives peuvent être votées tout au long de l'année pour venir actualiser le budget Primitif, acte par nature prévisionnel, afin de tenir compte des aléas économiques et financiers.

M. le Maire présente le projet de décision modificative n° 2 du budget Principal au Conseil municipal en précisant qu'il permet de régulariser les prévisions budgétaires de certaines opérations d'investissement, ainsi que la prise en compte des dépenses liées au sinistre incendie du CTM et le remboursement par l'assurance.

L'équilibre de la section Investissement est réalisé par un virement complémentaire provenant de la section Fonctionnement.

L'équilibre de la section Fonctionnement est réalisé en ponctionnant la réserve constituée par les provisions pour risques et charges.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les inscriptions budgétaires détaillées ci-après et modifiant le budget Primitif 2025 à hauteur de 198 953,05 € en Investissement et 214 835,00 € en Fonctionnement.

.../...

Imputation	Libellé	Investissement dépenses	Investissement recettes
21-2188	Acquisition nouvelle table réfrigérée cantine Thurin	4 800,00 €	
16-1641	Ajustement du remboursement de la dette (emprunt 2025)	15 115,00 €	
21-21316	Solde opération pour compte de tiers cimetière	19 685,85 €	
45-458201	Solde opération pour compte de tiers cimetière		19 685,85 €
21-2128	Création trottoir carrière centre équestre (réduction suite devis)	-3 520,00 €	
21-2151	Traversées piétonnes au droit petite enfance (devis définitif)	-5 000,00 €	
21-2158	Défense incendie (pas de besoin en 2025)	-10 000,00 €	
21-2128	Zone stationnement accès rugby (réduction tx en régie)	-3 000,00 €	
23-2315	Sécurisation Montremont (réduction suite devis)	-20 000,00 €	
23-2315	Sécurisation du Petit Pessey (réduction suite devis)	-20 000,00 €	
21-21578	Sinistre CTM - matériels d'illumination	24 031,20 €	
21-21318	Autres dépenses investissement sinistre CTM	130 500,00 €	
21-21578	Complément mise en valeur des arcades centre ville	22 500,00 €	
21-2151	Complément parking du Mont, enrobé s/bande de circulation	8 000,00 €	
21-2116	Complément extension cimetière 2ème phase	1 824,00 €	
21-2188	Achat de bacs de tri sélectif au cimetière	1 297,00 €	
21-21312	Complément végétalisation de la cour école La Vacherie	12 000,00 €	
21-21312	Complément réfection sol amortissant école maternelle	1 520,00 €	
21-21312	Condamnation et dépollution cuve à fioul Thurin par résine	12 000,00 €	
23/2315	Complément aménagements abords voirie MDA	2 000,00 €	
21-2128	Complément aménagements skate park mini-rampe	2 600,00 €	
21-21831	Virement de crédit matériels informatique groupe Thurin	837,00 €	
21-21841	Virement de crédit matériels divers groupe Thurin	-837,00 €	
040/13913	Amortissement subvention scène mobile	2 600,00 €	
13/1313	Complément subvention scène mobile		1 300,00 €
021-021	Virement de la section d'exploitation		177 967,20 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		198 953,05 €	198 953,05 €

Imputation	Libellé	Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes
011-615221	Sinistre CTM - peinture, tapisserie, extincteurs	20 410,00 €	
011-61558	Sinistre CTM - autres dépenses matériels	3 300,00 €	
011-6227	Sinistre CTM - frais d'expertise	14 100,00 €	
011-6233	Saison culturelle (réactualisation budgétaire)	30 000,00 €	
011-65811	Droits d'utilisation logiciels en mode SAAS ou Web	10 000,00 €	
66-661121	Ajustement des ICNE 2025 (emprunt 2025)	11 500,00 €	
041-7392221	FPIC (Prévu au BP : 325000 - Notifié : 343116)	18 116,00 €	
70-70878	Régularisation charges CPMT		34 420,00 €
731-731721	Taxes de séjour : régularisation années antérieures		31 277,00 €
75-75888	Complément remboursement sinistre CTM assurance		146 538,00 €
042/777	Amortissement subvention scène mobile		2 600,00 €
023-023	Virement à la section d'investissement	177 967,20 €	
68-6815	Provisions pour risques et charges	-70 558,20 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		214 835,00 €	214 835,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les inscriptions budgétaires de la décision modificative n°2 du budget Principal telles qu'elles sont retranscrites dans le tableau ci-dessus.

.../...

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le
ID : 074-217402809-20250918-CM25087-BF

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 23 septembre 2025

Le Maire,


Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance


Muriel PERILLAT-dit-LEGROS

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **26 SEP. 2025** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **29 SEP. 2025**

THÔNES, le

Le Maire,

29 SEP. 2025

Pierre BIBOLLET